



# VIGie 53 AGRI

## CHARTRE DE L'UTILISATEUR



### UNE INFORMATION PERSONNALISÉE EN TEMPS OPPORTUN

Les forces de sécurité intérieure vous adressent directement via l'application, des informations générales ou des alertes sur la commission de faits liés à votre activité.

Elles vous conseillent sur les mesures de sécurité et de sûreté à prendre pour y faire face.

Elles décident en opportunité d'adresser des messages d'alerte.

### DES RÈGLES DE CONFIDENTIALITÉ ET DE BON USAGE

Les abonnés s'engagent :

- à ne pas diffuser le contenu des informations qu'ils reçoivent ;
- à ne pas porter atteinte aux droits des personnes ;
- à respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- à rédiger des contenus conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

### DES ÉCHANGES SIMPLIFIÉS AVEC LES FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE

L'application permet, hors cas d'urgence, de contribuer à la remontée d'informations vers les FSI, ou d'adresser des sollicitations.

Les FSI y répondent dans un délai raisonnable.

**En cas d'urgence,**

(Intrusion ou présence suspecte en cours ... constatation de vol, dégradations etc ...)

**N'intervenez pas  
vous même,  
composez  
le 17**

### UNE UTILISATION SIMPLE

Téléchargez l'application sur votre Appstore ou Playstore

Obtenez votre code d'accès auprès de votre chambre d'agriculture ou d'un syndicat agricole signataire.

L'application VIGie ne sollicite aucune donnée personnelle et n'utilise aucune donnée de géolocalisation.

Pour mettre fin au service, il vous suffit de désinstaller l'application

